

DOSSIER PATRIMONIAL



Monsieur et Madame ARNAUD

Etude réalisée le 01/03/2023
Situation arrêtée au 01/03/2023
Par votre Consultant Patrimonial : Mme Mama DIOP

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La famille

Les coordonnées



INFORMATIONS GÉNÉRALES

La famille

Monsieur et Madame Gérard ARNAUD

Résidence le Royal
280, Avenue Jules FERRY
34000 MONTPELLIER

Monsieur **Gérard ARNAUD**, vous êtes né le 30 Novembre 1972 (50 ans).
Vous êtes actuellement Directeur technique

Madame **Isabelle ARNAUD**, vous êtes née le 13 Mai 1973 (49 ans).
Vous êtes actuellement Chirurgien-dentiste

Monsieur et Madame vous êtes mariés depuis le 17 Juillet 2000.
Votre régime matrimonial actuel est la séparation de biens

Vous avez **2 enfants** :

- Philippe ARNAUD, né le 16 Mars 2009 (13 ans).
- Véronique ARNAUD, née le 29 Avril 2006 (16 ans).

Le mercredi 1 Mars 2023



Gérard ARNAUD

Portable : 06 14 80 20 00

Adresses personnelles

Résidence le Royal
280, Avenue Jules FERRY
34000 MONTPELLIER

Domaine du mont des vents
1509, Chemin des verriers du loup
34870 LA MADIÈRE / VIS
Téléphone : 04 67 81 30 18
Télécopie : 04 67 81 31 19

Adresse professionnelle de Monsieur

ROULETABILLE
Immeuble Le Grand-Duc
12, Avenue Charles DE GAULLE
34000 MONTPELLIER
Téléphone : 04 67 04 10 02
Télécopie : 04 67 04 10 03
Email : rouletab@mnet.fr

Adresse professionnelle de Madame

Cabinet médical
115, Avenue d'Assas
34000 MONTPELLIER
Téléphone : 04 67 54 64 90
Télécopie : 04 67 54 37 12
Email : kinassas@telnet.fr

LE PATRIMOINE

Composition de l'actif

Composition du passif

Éléments hors bilan

Répartition patrimoniale

Synthèse du patrimoine

Désignation du bien	Date acquisit°	Mode de détent°	Valeur détenue par Monsieur	Valeur détenue par Madame	Valeur détenue en Indivision	Valeur du bien
Immobilier d'usage professionnel						
Usage professionnel : Cabinet dentaire	12-09-2011	PP		170 000		170 000
				170 000		170 000
Immobilier d'usage privé						
Résidence principale : Résidence le Royal	10-07-2008	NP			300 000	600 000
					300 000	600 000
Immobilier de rapport						
Immobilier locatif : Villa Clermont l'Hérault	09-11-2006	PP	340 000			340 000
Locatif Malraux : Immeuble Molière	01-01-2006	PP			330 000	330 000
Location meublée : LOUIS BLANC	28-05-2010	US	120 000			200 000
			460 000		330 000	870 000
Valeurs mobilières						
Actions françaises : PORT. ACTIONS		PP	100 000			100 000
			100 000			100 000
Liquidités/liquidités. relatives						
Livret A : Caisse d'épargne		PP	15 000			15 000
Livret A : Caisse d'épargne		PP		15 000		15 000
Plan épargne logement : Crédit Agricole	19-04-2005	PP	30 000			30 000
			45 000	15 000		60 000
Assurances-vie/Capitalisation						
Assurance-Vie : AIG/	03-02-2010	PP		230 000		230 000
Assurance-Vie : AXA/	01-01-2010	PP	250 000			250 000
			250 000	230 000		480 000
Participations/droits sociaux						
Participations : ARNAUD SA	01-06-1999	PP	525 000			525 000
Participations : CABINET ARNAUD	01-07-1996	PP		140 000		140 000
			525 000	140 000		665 000
Assurance-vie						
PERCO : AXA	30-12-2015	PP	7 080			7 080
			7 080			7 080
Total de l'actif	2 572 080		1 387 080	555 000	630 000	

(Montants exprimés en euros)

Désignation de la dette	Date d'échéance	Capital restant dû par Monsieur	Capital restant dû par Madame	Capital restant dû par Indivision
Emprunts sur l'immobilier d'usage privé				
Amortissable : Résidence le Royal	07-2028			96 546
				96 546
Emprunts sur l'immobilier de rapport				
Amortissable : LOUIS BLANC	08-2025	40 326		
Amortissable : Villa Clermont l'Hérault	11-2031	64 165		
		104 491		
Emprunts divers				
Amortissable : BMW	03-2024	12 314		
Amortissable : CABINET ARNAUD	11-2026		34 732	
		12 314	34 732	
Total du passif	248 083	116 805	34 732	96 546

(Montants exprimés en euros)



LE PATRIMOINE

Éléments hors bilan

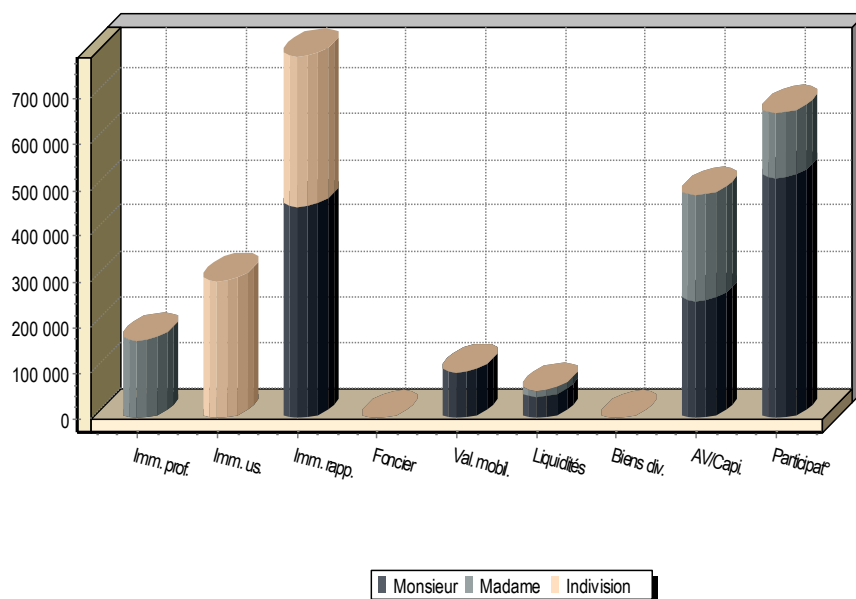
Les garanties personnelles (cautions, garanties de passif, lettre d'intention, ...) et les garanties réelles (hypothèques, nantissement, ...), dont l'exécution demeure éventuelle, n'ont pas actuellement d'incidence sur votre bilan patrimonial.

	Monsieur		Madame		Indivision		Total	
Immobilier d'usage prof.			170 000	6.6 %			170 000	6.6 %
Immobilier d'usage privé					300 000	11.7 %	300 000	11.7 %
Immobilier de rapport	460 000	17.9 %			330 000	12.8 %	790 000	30.7 %
Foncier non bâti								
Valeurs mobilières	100 000	3.9 %					100 000	3.9 %
Liquidités	45 000	1.7 %	15 000	0.6 %			60 000	2.3 %
Biens divers								
Assurances-vie/Capitalisation	257 080	10.0 %	230 000	8.9 %			487 080	18.9 %
Participations, droits sociaux	525 000	20.4 %	140 000	5.4 %			665 000	25.9 %
Total actif	1 387 080	53.9 %	555 000	21.6 %	630 000	24.5 %	2 572 080	100.0 %

	Monsieur		Madame		Indivision		Total	
Emprunts/imm. d'usage prof.								
Emprunts/imm. d'usage privé					96 546	38.9 %	96 546	38.9 %
Emprunts/imm. de rapport	104 491	42.1 %					104 491	42.1 %
Emprunts/foncier								
Emprunts divers	12 314	5.0 %	34 732	14.0 %			47 046	19.0 %
Dettes et engagements								
Total passif	116 805	47.1 %	34 732	14.0 %	96 546	38.9 %	248 083	100.0 %

(Montants exprimés en euros)

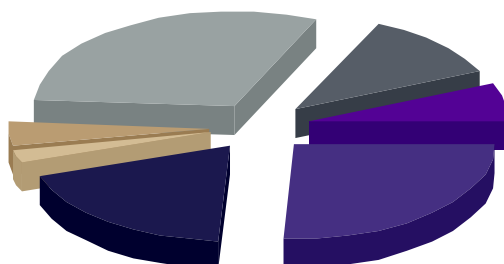
Répartition de l'actif brut



Actif		Passif			
Immobilier d'usage professionnel	170 000	6.6 %	Emprunts/imm. d'usage professionnel	96 546	38.9 %
Immobilier d'usage privé	300 000	11.7 %	Emprunts/imm. d'usage privé	104 491	42.1 %
Immobilier de rapport	790 000	30.7 %	Emprunts/imm. de rapport		
Foncier non bâti			Emprunts/foncier		
Valeurs mobilières	100 000	3.9 %	Emprunts divers	47 046	19.0 %
Liquidités	60 000	2.3 %	Dettes et engagements		
Biens divers					
Assurances-vie/Capitalisation	487 080	18.9 %			
Participations, droits sociaux	665 000	25.9 %			
Total actif	2 572 080		Total passif	248 083	
			Actif net	2 323 997	

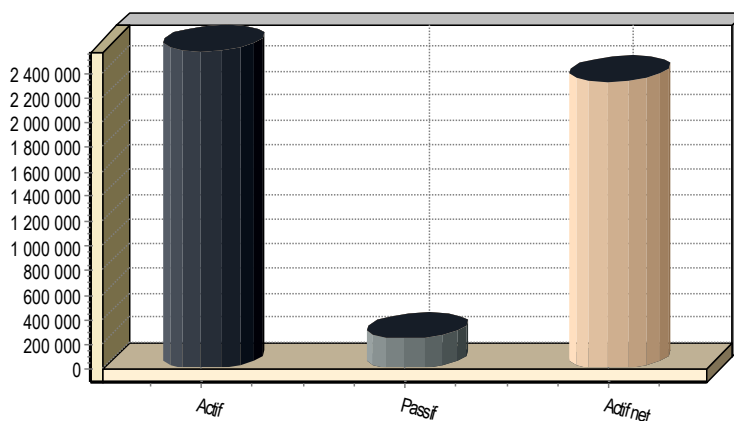
(Montants exprimés en euros)

Répartition de l'actif brut



Imm. prof. 6,61 %	Imm. usage 11,66 %	Imm. rapport 30,71 %	Val. mobil. 3,89 %
Liquidités 2,33 %	Ass.vie/Capi. 18,94 %	Participat° 25,85 %	

Actif net



DOSSIER
PATRIMONIAL



LES FLUX

Revenus

Charges

Budget disponible

Désignation du revenu	Monsieur	Madame	Indivision
Revenus professionnels			
Revenu salarié : ARNAUD SA	56 160		
Bénéfices non commerciaux : CABINET ARNAUD		115 000	
	56 160	115 000	
Revenus propriétés bâties			
Immeuble Molière			12 000
Villa Clermont l'Hérault	9 759		
LOUIS BLANC	13 000		
	22 759		12 000
Revenus mobiliers			
ARNAUD SA	15 000		
	15 000		
Total des revenus	93 919	115 000	12 000

(Montants exprimés en euros)

Le cumul des revenus s'élève à 220 919 €.

Désignation des charges	Date d'échéance	Monsieur	Madame	Indivision
Emprunts				
Amortissable : BMW	03 - 2024	12 821		
Amortissable : LOUIS BLANC	08 - 2025	17 506		
Amortissable : Résidence le Royal	07 - 2028			19 976
Amortissable : Villa Clermont l'Hérault	11 - 2031	10 420		
		40 747		19 976
Dépenses				
Train de vie : Train de vie				45 000
Assurance de personne : AXA		0		
				45 000
Impôts et taxes				
Impôt sur le revenu : Avis d'imposition				46 120
Taxe foncière : Cabinet dentaire			1 900	
Taxe foncière : Résidence le Royal				1 200
Taxe foncière : Villa Clermont l'Hérault		940		
Taxe d'habitation : Résidence le Royal				1 500
I.F.I. : IFI				3 151
Prélèvement libératoire : ARNAUD SA		4 500		
Prélèvement libératoire : PORT. ACTIONS		600		
		6 040	1 900	51 971
Total des dépenses		46 787	1 900	116 947

(Montants exprimés en euros)

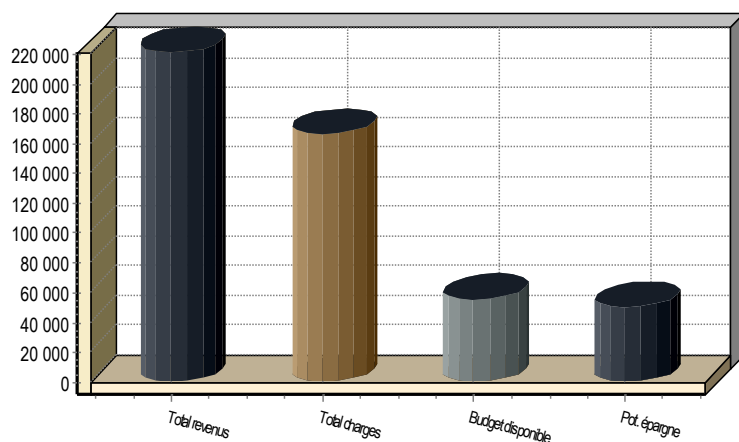
Le cumul des charges s'élève à 165 634 €.

Revenus			Charges		% Rev.
Revenus professionnels	171 160	77.5 %	Emprunts	60 723	27.5 %
Revenus propriétés bâties	34 759	15.7 %	Dettes		
Revenus propriétés non bâties			Dépenses	45 000	20.4 %
Revenus mobiliers	15 000	6.8 %	Impôts	59 911	27.1 %
Revenus d'assurance vie					
Autres revenus					
Total revenus	220 919		Total charges	165 634	75.0 %
			Budget disponible	55 285	

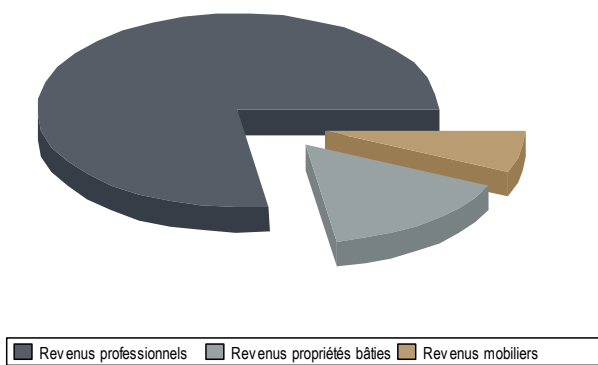
(Montants exprimés en euros)

Budget disponible

L'état des revenus et des charges fait apparaître un budget disponible de 55 285 € sur lequel vous pensez pouvoir épargner 50 000 €.



Répartition des revenus



RENDEMENT

Rendement des biens

Désignation du bien	Valeur du bien	Revenus annuels perçus	Charges annuelles	Revenus annuels nets	Rend. avant impôt	Propriétaire
Immobilier de rapport						
Villa Clermont l'Hérault	340 000	9 759	940	8 819	2.59 %	Monsieur
Immeuble Molière	330 000	12 000		12 000	3.64 %	Indivision
LOUIS BLANC	200 000	13 000		13 000	6.50 %	Monsieur

(Montants exprimés en euros)

DOSSIER SUCCESSORAL

Informations générales

Actif net successoral

Réserve - quotité disponible

Répartition de la succession

Droits de succession de Philippe ARNAUD

Droits de succession de Véronique ARNAUD

Droits de succession de Isabelle ARNAUD

Récapitulatif de la fiscalité



Situation familiale

Monsieur Gérard ARNAUD, vous êtes marié sous le régime de la séparation de biens. Vous avez 2 enfants.

Les successibles

D'après les renseignements fournis, 3 personnes sont appelées à votre succession.

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - Philippe ARNAUD | (Enfant légitime) |
| - Véronique ARNAUD | (Enfant légitime) |
| - Isabelle ARNAUD | (Conjoint) |

Disposition en faveur du conjoint

En l'absence de disposition particulière en faveur du conjoint (donations, conventions matrimoniales, ou legs), l'hypothèse retenue est : 1/4 des biens en pleine propriété.

Donations antérieures ou legs

Type de donation/legs	Usufruit		Nue propriété		Pleine propriété		Droits payés
	Assiette civile	Assiette fiscale	Assiette civile	Assiette fiscale	Assiette civile	Assiette fiscale	
Philippe ARNAUD Donation-partage du 01-01-2020			200 000 200 000	80 000 80 000			
Total des donations			200 000	80 000			
Total des legs							

(Montants exprimés en euros)

L'actif net est composé des éléments suivants :

Libellés	Actif	Passif	Déduction	Total
Immobilier d'usage	184 800			184 800
Immobilier de rapport	505 000			505 000
Foncier				
Valeurs mobilières	100 000			100 000
Liquidités	45 000			45 000
Biens divers				
Assurances-vie/capitalisation	7 080			7 080
Participations entreprises	655 941			655 941
Emprunts				
Dettes				
Impôts		51 485		-51 485
Meubles meublants	20 000			20 000
Divers			1 500	-1 500
Reprises & récompenses				
Ass Vie taxable (non dénouée)				
	1 517 821	51 485	1 500	1 464 836

(Montants exprimés en euros)

Remarque :

- Les emprunts couverts par une assurance décès n'apparaissent pas dans le tableau.

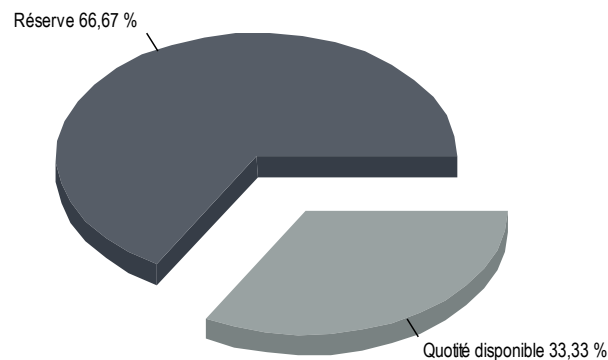
Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit	Valeur de la nue-propriété
Moins de 21 ans révolus	9/10	1/10
Moins de 31 ans révolus	8/10	2/10
Moins de 41 ans révolus	7/10	3/10
Moins de 51 ans révolus	6/10	4/10
Moins de 61 ans révolus	5/10	5/10
Moins de 71 ans révolus	4/10	6/10
Moins de 81 ans révolus	3/10	7/10
Moins de 91 ans révolus	2/10	8/10
Plus de 91 ans révolus	1/10	9/10

Les biens démembrés, c'est-à-dire ceux qui ont été reçus, soit en usufruit, soit en nue-propriété, sont taxés sur leur valeur fiscale.

Celle-ci est déterminée par l'article 669 du CGI.

Libellés	Montants
Actif net successoral	1 464 837
Donations rapportables (revalorisées)	
Actif net + donations rapportables revalorisées	1 464 837
Valeur de la réserve	976 558
Valeur de la quotité disponible	488 279

(Montants exprimés en euros)



La loi impose au profit de certains héritiers (descendants et ascendants) une répartition minimale à laquelle il ne peut être dérogé. Cette part constitue ce que l'on appelle **LA RÉSERVE**.

Toutefois, le défunt peut disposer librement d'une partie de ses biens fixée par la loi en faveur de ceux de ses héritiers ou, le cas échéant, d'un tiers qu'il désire avantager. Cette fraction de son patrimoine, laissée à sa libre disposition, constitue **LA QUOTITE DISPONIBLE**.

ATTENTION : l'assiette des droits de succession est arrêtée au jour du décès. Toutefois, au jour du partage, la valeur des biens comprise dans la masse à répartir peut ne pas correspondre à celle arrêtée à la date du décès.

Contrats d'assurance-vie

Bénéficiaires désignés	Type de taxation	Montant total	Montant transmis
AXA Isabelle ARNAUD	Art 990 i	250 000	250 000
AXA Isabelle ARNAUD	Exonéré	7 080	7 080
Total			257 080
Montant contrats exonérés de droits			7 080
Montant contrats soumis aux droits selon conditions de l'art 757B du CGI			
Assiette contrats soumis aux droits (avant abattement)			
Contrats fiscalisés selon les conditions de l'art 990I du CGI			250 000

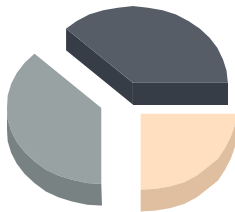
(Montants exprimés en euros)

Tableau de répartition

Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession	
Philippe ARNAUD	549 314	104 057	54.16 %
Véronique ARNAUD	549 314	88 057	45.84 %
Isabelle ARNAUD	366 209		
	1 464 837	192 114	

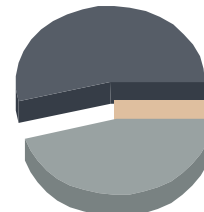
(Montants exprimés en euros)

Assiette fiscale



Philippe ARNAUD 37,5 % Véronique ARNAUD 37,5 %
Isabelle ARNAUD 25 %

Droits



Philippe ARNAUD 54,16 % Véronique ARNAUD 45,84 %
Isabelle ARNAUD 0 %

Philippe ARNAUD

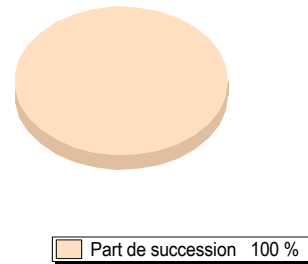
Lien de parenté : Enfant légitime
Date de naissance : 16-03-2009
Age : 13 ans

Calcul des droits de succession

Aspect fiscal

Part de succession	:	549 314 €
Legs	:	€
Assurance-vie non exonérée	:	€
Exonération	:	€
Montant soumis aux droits	:	529 314 €
Droits à payer (*)	:	104 057 €

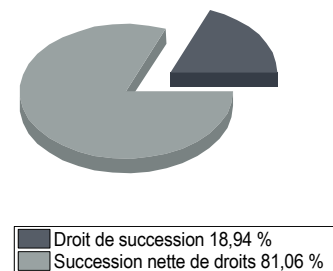
Mode de transmission



Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:	€
Legs	:	€
Part de succession	:	549 314 €
Assurance-vie	:	€
Total reçu le jour du décès	:	549 314 €

Imposition réelle au jour du décès



(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.

Véronique ARNAUD

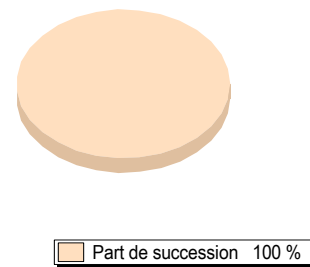
Lien de parenté : Enfant légitime
Date de naissance : 29-04-2006
Age : 16 ans

Calcul des droits de succession

Aspect fiscal

Part de succession	:	549 314 €
Legs	:	€
Assurance-vie non exonérée	:	€
Exonération	:	€
Montant soumis aux droits	:	449 314 €
Droits à payer (*)	:	88 057 €

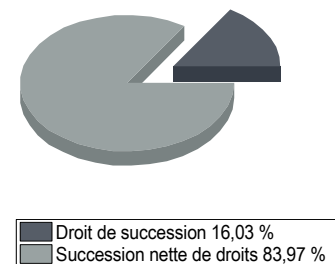
Mode de transmission



Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:	€
Legs	:	€
Part de succession	:	549 314 €
Assurance-vie	:	€
Total reçu le jour du décès	:	549 314 €

Imposition réelle au jour du décès



(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.

Isabelle ARNAUD

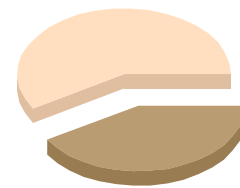
Lien de parenté : Conjoint
Date de naissance : 13-05-1973
Age : 49 ans

Calcul des droits de succession

Aspect fiscal

Part de succession	:	366 209	€
Legs	:		€
Assurance-vie non exonérée	:		€
Exonération	:		€
Montant soumis aux droits	:		€
Droits à payer (*)	:		€

Mode de transmission

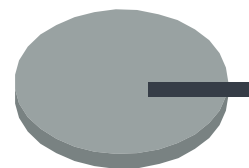


Part de succession 58,75 % Assurance-vie 41,25 %

Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:		€
Legs	:		€
Part de succession	:	366 209	€
Assurance-vie	:	257 080	€
Total reçu le jour du décès	:	623 289	€

Imposition réelle au jour du décès



Droit de succession 0 %
Succession nette de droits 100 %

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.



SUCCESSION - DÉCÈS EN PREMIER

Récapitulatif de la fiscalité

Les 40 326 € d'emprunts remboursés entrent dans le revenu imposable du chef d'entreprise.
Ce revenu exceptionnel majoré l'IR de 16 534 €.

Les 199 529 € d'emprunts remboursés génèrent 49 882 € d'IS exceptionnel.

I.R. exceptionnel personnel	:	16 534	€
Impôt sur plus-value exceptionnelle	:	0	€
Total impôts exceptionnels personnels	:	<hr/> 16 534	€
Droits de donation payés	:	0	€
Droits de succession (*)	:	192 114	€
Total	:	<hr/> 208 648	€
I.R. exceptionnel total	:	0	€
I.S. exceptionnel total	:	49 882	€
Total	:	<hr/> 49 882	€

Bien entendu, l'I.S. exceptionnel est purement théorique car le résultat de l'entreprise risque d'être affecté par la perte de son dirigeant.

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.

DOSSIER SUCCESSORAL

Informations générales

Actif net successoral

Réserve - quotité disponible

Répartition de la succession

Droits de succession de Philippe ARNAUD

Droits de succession de Véronique ARNAUD

Droits de succession de Gérard ARNAUD

Récapitulatif de la fiscalité



Situation familiale

Madame Isabelle ARNAUD, vous êtes mariée sous le régime de la séparation de biens. Vous avez 2 enfants.

Les successibles

D'après les renseignements fournis, 3 personnes sont appelées à votre succession.

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - Philippe ARNAUD | (Enfant légitime) |
| - Véronique ARNAUD | (Enfant légitime) |
| - Gérard ARNAUD | (Conjoint) |

Disposition en faveur du conjoint

En l'absence de disposition particulière en faveur du conjoint (donations, conventions matrimoniales, ou legs), l'hypothèse retenue est : 1/4 des biens en pleine propriété.

L'actif net est composé des éléments suivants :

Libellés	Actif	Passif	Déduction	Total
Immobilier d'usage	354 800			354 800
Immobilier de rapport	165 000			165 000
Foncier				
Valeurs mobilières				
Liquidités	15 000			15 000
Biens divers				
Assurances-vie/capitalisation				
Participations entreprises	140 000			140 000
Emprunts				
Dettes				
Impôts		96 811		-96 811
Meubles meublants	30 000			30 000
Divers			915	- 915
Reprises & récompenses				
Ass Vie taxable (non dénouée)				
	704 800	96 811	915	607 074

(Montants exprimés en euros)

Remarque :

- Les emprunts couverts par une assurance décès n'apparaissent pas dans le tableau.

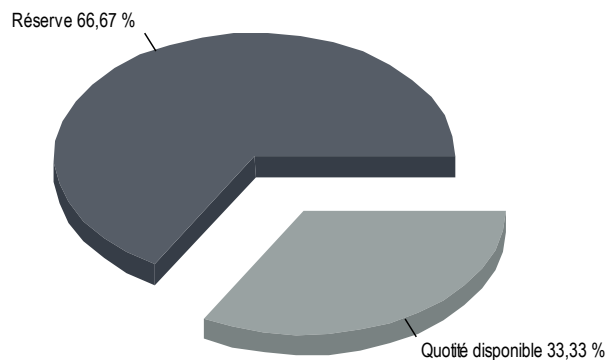
Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit	Valeur de la nue-propriété
Moins de 21 ans révolus	9/10	1/10
Moins de 31 ans révolus	8/10	2/10
Moins de 41 ans révolus	7/10	3/10
Moins de 51 ans révolus	6/10	4/10
Moins de 61 ans révolus	5/10	5/10
Moins de 71 ans révolus	4/10	6/10
Moins de 81 ans révolus	3/10	7/10
Moins de 91 ans révolus	2/10	8/10
Plus de 91 ans révolus	1/10	9/10

Les biens démembrés, c'est-à-dire ceux qui ont été reçus, soit en usufruit, soit en nue-propriété, sont taxés sur leur valeur fiscale.

Celle-ci est déterminée par l'article 669 du CGI.

Libellés	Montants
Actif net successoral	607 074
Donations rapportables (revalorisées)	
Actif net + donations rapportables revalorisées	607 074
Valeur de la réserve	404 716
Valeur de la quotité disponible	202 358

(Montants exprimés en euros)



La loi impose au profit de certains héritiers (descendants et ascendants) une répartition minimale à laquelle il ne peut être dérogé. Cette part constitue ce que l'on appelle **LA RÉSERVE**.

Toutefois, le défunt peut disposer librement d'une partie de ses biens fixée par la loi en faveur de ceux de ses héritiers ou, le cas échéant, d'un tiers qu'il désire avantager. Cette fraction de son patrimoine, laissée à sa libre disposition, constitue **LA QUOTITE DISPONIBLE**.

ATTENTION : l'assiette des droits de succession est arrêtée au jour du décès. Toutefois, au jour du partage, la valeur des biens comprise dans la masse à répartir peut ne pas correspondre à celle arrêtée à la date du décès.

Contrats d'assurance-vie

Bénéficiaires désignés	Type de taxation	Montant total	Montant transmis
AIG Gérard ARNAUD	Art 990 i	230 000	230 000
Total			230 000
Montant contrats exonérés de droits			
Montant contrats soumis aux droits selon conditions de l'art 757B du CGI			
Assiette contrats soumis aux droits (avant abattement)			
Contrats fiscalisés selon les conditions de l'art 990I du CGI			230 000

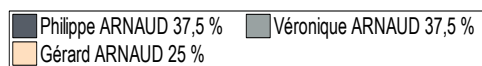
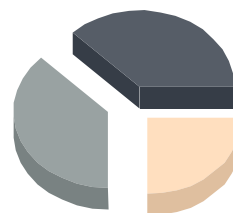
(Montants exprimés en euros)

Tableau de répartition

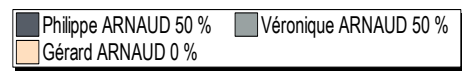
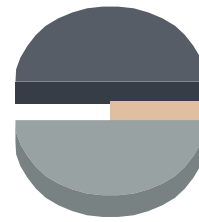
Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession	
Philippe ARNAUD	227 653	23 725	50.00 %
Véronique ARNAUD	227 653	23 725	50.00 %
Gérard ARNAUD	151 769		
Total		47 450	

(Montants exprimés en euros)

Assiette fiscale



Droits



Philippe ARNAUD

Lien de parenté : Enfant légitime
Date de naissance : 16-03-2009
Age : 13 ans

Calcul des droits de succession

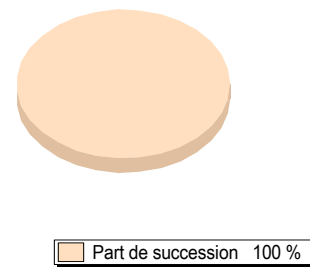
Aspect fiscal

Part de succession	:	227 653 €
Legs	:	€
Assurance-vie non exonérée	:	€
Exonération	:	€
Montant soumis aux droits	:	127 653 €
Droits à payer (*)	:	23 725 €

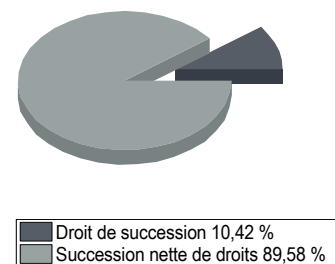
Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:	€
Legs	:	€
Part de succession	:	227 653 €
Assurance-vie	:	€
Total reçu le jour du décès	:	227 653 €

Mode de transmission



Imposition réelle au jour du décès



(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.

Véronique ARNAUD

Lien de parenté : Enfant légitime
Date de naissance : 29-04-2006
Age : 16 ans

Calcul des droits de succession

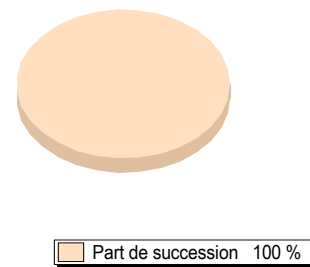
Aspect fiscal

Part de succession	:	227 653 €
Legs	:	€
Assurance-vie non exonérée	:	€
Exonération	:	€
Montant soumis aux droits	:	127 653 €
Droits à payer (*)	:	23 725 €

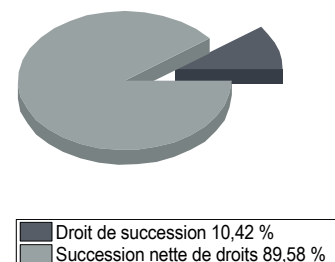
Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:	€
Legs	:	€
Part de succession	:	227 653 €
Assurance-vie	:	€
Total reçu le jour du décès	:	227 653 €

Mode de transmission



Imposition réelle au jour du décès



(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.

Gérard ARNAUD

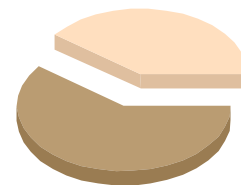
Lien de parenté : Conjoint
Date de naissance : 30-11-1972
Age : 50 ans

Calcul des droits de succession

Aspect fiscal

Part de succession	:	151 769	€
Legs	:		€
Assurance-vie non exonérée	:		€
Exonération	:		€
Montant soumis aux droits	:		€
Droits à payer (*)	:		€

Mode de transmission

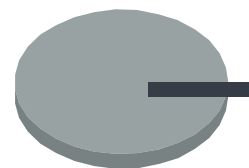


Part de succession 39,75 % Assurance-vie 60,25 %

Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:		€
Legs	:		€
Part de succession	:	151 769	€
Assurance-vie	:	230 000	€
Total reçu le jour du décès	:	381 769	€

Imposition réelle au jour du décès



Droit de succession 0 %
Succession nette de droits 100 %

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.



SUCCESSION - DÉCÈS EN PREMIER

Récapitulatif de la fiscalité

Le décès du chef d'une entreprise individuelle entraîne la cessation d'activité de celle-ci. Tous les revenus, ainsi que les plus-values jusqu'ici latentes, deviennent immédiatement imposables.

La plus-value s'élève à 220 000 €, correspondant à :

- 1) La valeur actuelle et la valeur d'origine du fonds de commerce : 140 000 €.
- 2) La plus-value sur l'immobilier d'exploitation : 80 000 €.

La Plus-value taxée à 12.8 % occasionne un supplément d'impôt de 28 160 €.

Les prélèvements sociaux taxés à 17.2 % représentent un montant de 37 840 €.

I.R. exceptionnel personnel	:	0	€
Impôt sur plus-value exceptionnelle	:	66 000	€
		<hr/>	
Total impôts exceptionnels personnels	:	66 000	€
Droits de donation payés	:	0	€
Droits de succession (*)	:	47 450	€
		<hr/>	
Total	:	113 450	€

Lorsque le décès entraîne la disparition de l'entreprise individuelle, la succession supporte en sus les indemnités de préavis, de licenciement et de congés payés.

La fiscalité globale des plus-values est égale à 66 000 €.

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.

DOSSIER SUCCESSORAL (DÉCÈS EN SECOND)

Informations générales

L'actif et le passif

Réserve - quotité disponible

Répartition de la succession

Récapitulatif des droits de succession

Pour cette simulation, l'hypothèse retenue est la suivante : Décès de Monsieur Gérard ARNAUD après le décès de Madame Isabelle

Situation familiale

Monsieur Gérard ARNAUD, vous êtes veuf. Vous avez 2 enfants.

Les successibles

D'après les renseignements fournis, 2 personnes sont appelées à votre succession.

- Philippe ARNAUD (Enfant légitime)
- Véronique ARNAUD (Enfant légitime)

Donations antérieures ou legs

Type de donation/legs	Usufruit		Nue propriété		Pleine propriété		Droits payés
	Assiette civile	Assiette fiscale	Assiette civile	Assiette fiscale	Assiette civile	Assiette fiscale	
Philippe ARNAUD							
Donation-partage du 01-01-2020			200 000	80 000			
			200 000	80 000			
Total des donations			200 000	80 000			
Total des legs							

(Montants exprimés en euros)

L'actif net est composé des éléments suivants :

Libellés	Actif	Passif	Déduction	Total
Immobilier d'usage	184 800			184 800
Immobilier de rapport	505 000			505 000
Foncier				
Valeurs mobilières	100 000			100 000
Liquidités	275 000			275 000
Biens divers				
Assurances-vie/capitalisation	7 080			7 080
Participations entreprises	655 941			655 941
Emprunts				
Dettes		230 000		- 230 000
Impôts		32 026		-32 026
Meubles meublants	20 000			20 000
Divers			1 500	-1 500
Reprises & récompenses				
Ass Vie taxable (non dénouée)				
Transmission 1 ère succession	151 769			151 769
	1 899 590	262 026	1 500	1 636 064

(Montants exprimés en euros)

Remarque :

- Les emprunts couverts par une assurance décès n'apparaissent pas dans le tableau.

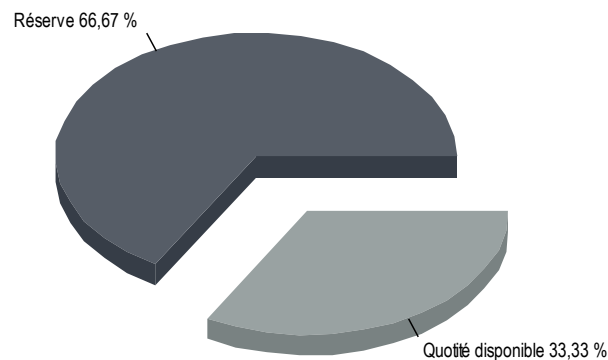
Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit	Valeur de la nue-propriété
Moins de 21 ans révolus	9/10	1/10
Moins de 31 ans révolus	8/10	2/10
Moins de 41 ans révolus	7/10	3/10
Moins de 51 ans révolus	6/10	4/10
Moins de 61 ans révolus	5/10	5/10
Moins de 71 ans révolus	4/10	6/10
Moins de 81 ans révolus	3/10	7/10
Moins de 91 ans révolus	2/10	8/10
Plus de 91 ans révolus	1/10	9/10

Les biens démembrés, c'est-à-dire ceux qui ont été reçus, soit en usufruit, soit en nue-propriété, sont taxés sur leur valeur fiscale.

Celle-ci est déterminée par l'article 669 du CGI.

Libellés	Montants
Actif net successoral	1 636 065
Donations antérieures	
Actif net + donations antérieures	1 636 065
Valeur de la réserve	1 090 710
Valeur de la quotité disponible	545 355

(Montants exprimés en euros)



La loi impose au profit de certains héritiers (descendants et ascendants) une répartition minimale à laquelle il ne peut être dérogé. Cette part constitue ce que l'on appelle **LA RESERVE**.

Toutefois, le défunt peut disposer librement d'une partie de ses biens fixée par la loi en faveur de ceux de ses héritiers ou, le cas échéant, d'un tiers qu'il désire avantager. Cette fraction de son patrimoine, laissée à sa libre disposition, constitue **LA QUOTITE DISPONIBLE**.

ATTENTION : l'assiette des droits de succession est arrêtée au jour du décès. Toutefois, au jour du partage, la valeur des biens comprise dans la masse à répartir peut ne pas correspondre à celle arrêtée à la date du décès.

Contrats d'assurance-vie

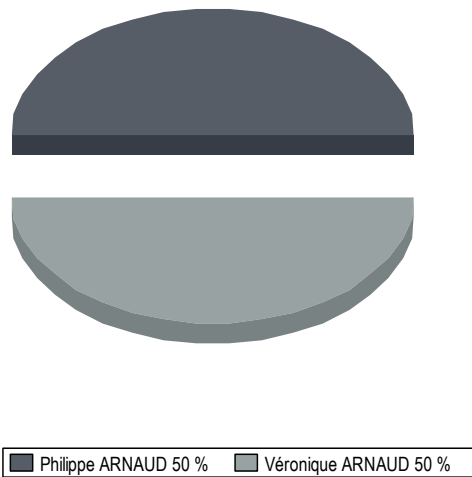
Bénéficiaires désignés	Type de taxation	Montant total	Montant transmis
AXA Assurance-vie à partager	Art 990 i	250 000	250 000
AXA Assurance-vie à partager	Exonéré	7 080	7 080
Total			257 080
Montant contrats exonérés de droits			7 080
Montant contrats soumis aux droits selon conditions de l'art 757B du CGI			
Assiette contrats soumis aux droits (avant abattement)			
Contrats fiscalisés selon les conditions de l'art 990I du CGI			250 000

(Montants exprimés en euros)

Tableau de répartition

Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession	
Philippe ARNAUD	818 032	182 372	53.52 %
Véronique ARNAUD	818 032	158 372	46.48 %
	1 636 064	340 744	

(Montants exprimés en euros)



Droits lors du décès
en premier de
Isabelle ARNAUD

Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession
Philippe ARNAUD	227 653	23 725
Véronique ARNAUD	227 653	23 725
Gérard ARNAUD	151 769	
Total	607 075	47 450

(Montants exprimés en euros)

Droits lors du décès
en second de
Gérard ARNAUD

Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession
Philippe ARNAUD	818 032	182 372
Véronique ARNAUD	818 032	158 372
Total	1 636 064	340 744

(Montants exprimés en euros)

DOSSIER SUCCESSORAL (DÉCÈS EN SECOND)

Informations générales

L'actif et le passif

Réserve - quotité disponible

Répartition de la succession

Récapitulatif des droits de succession



Pour cette simulation, l'hypothèse retenue est la suivante : Décès de Madame Isabelle ARNAUD après le décès de Monsieur Gérard

Situation familiale

Madame Isabelle ARNAUD, vous êtes veuve. Vous avez 2 enfants.

Les successibles

D'après les renseignements fournis, 2 personnes sont appelées à votre succession.

- Philippe ARNAUD (Enfant légitime)
- Véronique ARNAUD (Enfant légitime)

L'actif net est composé des éléments suivants :

Libellés	Actif	Passif	Déduction	Total
Immobilier d'usage	354 800			354 800
Immobilier de rapport	165 000			165 000
Foncier				
Valeurs mobilières				
Liquidités	272 080			272 080
Biens divers				
Assurances-vie/capitalisation				
Participations entreprises	140 000			140 000
Emprunts				
Dettes		250 000		- 250 000
Impôts		93 886		-93 886
Meubles meublants	30 000			30 000
Divers			915	- 915
Reprises & récompenses				
Ass Vie taxable (non dénouée)				
Transmission 1 ère succession	366 209			366 209
	1 328 089	343 886	915	983 288

(Montants exprimés en euros)

Remarque :

- Les emprunts couverts par une assurance décès n'apparaissent pas dans le tableau.

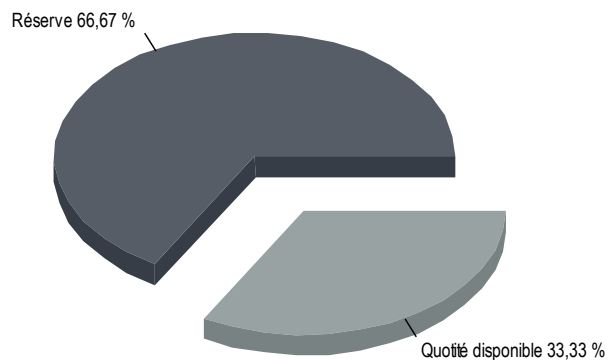
Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit	Valeur de la nue-propriété
Moins de 21 ans révolus	9/10	1/10
Moins de 31 ans révolus	8/10	2/10
Moins de 41 ans révolus	7/10	3/10
Moins de 51 ans révolus	6/10	4/10
Moins de 61 ans révolus	5/10	5/10
Moins de 71 ans révolus	4/10	6/10
Moins de 81 ans révolus	3/10	7/10
Moins de 91 ans révolus	2/10	8/10
Plus de 91 ans révolus	1/10	9/10

Les biens démembrés, c'est-à-dire ceux qui ont été reçus, soit en usufruit, soit en nue-propriété, sont taxés sur leur valeur fiscale.

Celle-ci est déterminée par l'article 669 du CGI.

Libellés	Montants
Actif net successoral	983 289
Donations antérieures	
Actif net + donations antérieures	983 289
Valeur de la réserve	655 526
Valeur de la quotité disponible	327 763

(Montants exprimés en euros)



La loi impose au profit de certains héritiers (descendants et ascendants) une répartition minimale à laquelle il ne peut être dérogé. Cette part constitue ce que l'on appelle **LA RESERVE**.

Toutefois, le défunt peut disposer librement d'une partie de ses biens fixée par la loi en faveur de ceux de ses héritiers ou, le cas échéant, d'un tiers qu'il désire avantager. Cette fraction de son patrimoine, laissée à sa libre disposition, constitue **LA QUOTITE DISPONIBLE**.

ATTENTION : l'assiette des droits de succession est arrêtée au jour du décès. Toutefois, au jour du partage, la valeur des biens comprise dans la masse à répartir peut ne pas correspondre à celle arrêtée à la date du décès.

Contrats d'assurance-vie

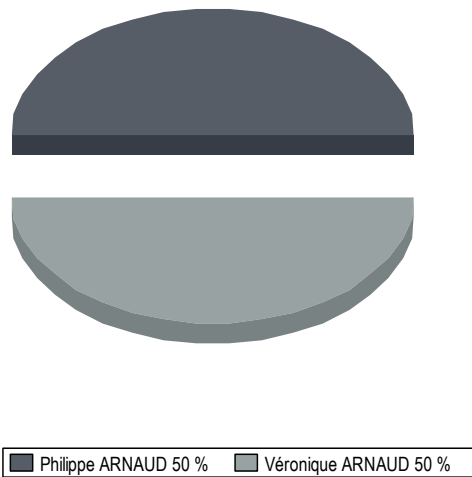
Bénéficiaires désignés	Type de taxation	Montant total	Montant transmis
AIG Assurance-vie à partager	Art 990 i	230 000	230 000
Total			230 000
Montant contrats exonérés de droits			
Montant contrats soumis aux droits selon conditions de l'art 757B du CGI			
Assiette contrats soumis aux droits (avant abattement)			
Contrats fiscalisés selon les conditions de l'art 990I du CGI			230 000

(Montants exprimés en euros)

Tableau de répartition

Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession	
Philippe ARNAUD	491 644	76 523	50.00 %
Véronique ARNAUD	491 644	76 523	50.00 %
	983 288	153 046	

(Montants exprimés en euros)



Droits lors du décès
en premier de
Gérard ARNAUD

Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession
Philippe ARNAUD	549 314	104 057
Véronique ARNAUD	549 314	88 057
Isabelle ARNAUD	366 209	
Total	1 464 837	192 114

(Montants exprimés en euros)

Droits lors du décès
en second de
Isabelle ARNAUD

Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession
Philippe ARNAUD	491 644	76 523
Véronique ARNAUD	491 644	76 523
Total	983 288	153 046

(Montants exprimés en euros)